

ASSEMBLÉE NATIONALE

31 octobre 2019

PLF POUR 2020 - (N° 2272)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° II-1406

présenté par

Mme Le Pen, M. Aliot, M. Bilde, M. Chenu et M. Pajot

ARTICLE 38**ÉTAT B****Mission « Sécurités »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Police nationale	10 000 000	0
Gendarmerie nationale	0	0
Sécurité et éducation routières	0	10 000 000
Sécurité civile	0	0
TOTAUX	10 000 000	10 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'état de vétusté de nombreux commissariats est inquiétant et indigne des personnels qui servent notre pays au sein de la Police nationale.

Cet amendement propose donc d'augmenter de 10 millions d'euros la sous-action 03 (immobilier) de l'action 06 (commandement, ressources humaines et logistique) du programme 176 (police nationale) afin d'accélérer les rénovations de commissariats.

Cette augmentation est compensée par une baisse de 3,56 M€ sur l'action 03 du programme 207 (la rénovation des centres du permis de conduire n'est pas une priorité) et par une baisse de 6,44 M€ sur l'action 02 du programme 207 par une baisse du budget alloué aux actions de communications.